

PI 4700

Dépôt : Robert Garcia

13.12.2000

15

**Motion (projet de loi budgétaire 5700) 13.12.2000**

La Chambre des députées et des députés,

- consciente de la nécessité d'un soutien continu d'initiatives privées dans le domaine socio-culturel,
- saluant l'augmentation considérable depuis 1995 des crédits budgétaires consacrés aux subventions et aux conventions en faveur des associations socio-culturelles,
- inquiète face à l'attitude réticente du gouvernement de s'engager dans de nouvelles conventions entre le Ministère de la culture et des associations socio-culturelles,
- soucieuse de voir se renforcer des structures de coordination et de gestion d'initiatives dans le domaine socio-culturel visant à encadrer le travail bénévole par une gestion professionnelle minimale,
- consciente du fait que toutes les demandes de financement ne pourront être satisfaites dans le cadre des crédits budgétaires et qu'il échoit de faire un choix qui devrait être un reflet aussi représentatif que possible de l'échiquier associatif socio-culturel,
- considérant la détermination du gouvernement à intégrer la refonte de la loi sur le Fonds culturel national dans le contexte d'une réorientation plus globale du système de (co)financement public des activités associatives socio-culturelles,

invite le gouvernement

- à présenter dans les meilleurs délais les résultats des travaux entrepris dans le cadre de l'évaluation du système de financement et de conventionnement dans le secteur socio-culturel à la commission de la culture du parlement,
- à élaborer un dispositif global de (co)financement public des activités associatives socio-culturelles (subsidés, conventions, cofinancements, etc.) permettant une ventilation optimale sur les différents domaines et une meilleure transparence,
- à soumettre dans les meilleurs délais ces propositions à la Commission de la culture de la Chambre.

Robert Garcia

Camille Gira

François Bausch

Jean Huss

Renée Wagener

